

# Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 12

PDF erstellt am: **07.03.2021**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CANTONS.

**Grisons.** *M. G. Brugger*, gérant des forêts communales de Poschiavo (3870 ha.) depuis 1914 a donné sa démission pour prendre la direction des travaux forestiers de défense entrepris au Val Colla, dans le canton du Tessin.

Le successeur de *M. Brugger* à Poschiavo vient d'être nommé, c'est *M. U. Bazzigher* de Coire.

**Valais.** *M. Otto Ruefli*, de Granges (Soleure), vient d'être nommé inspecteur forestier du VII<sup>e</sup> arrondissement, qui comprend une partie des districts de Sion, Conthey et Martigny. Son domicile est provisoirement à Sion.

Des quatre arrondissements nouveaux créés en 1919, trois sont maintenant pourvus d'un titulaire. Restent provisoirement vacants: le VIII<sup>e</sup> arrondissement qui est rattaché pour l'instant à celui de Martigny et le poste d'adjoint de l'inspecteur forestier cantonal. Leurs titulaires seront élus en 1921.

**Zurich.** La section zurichoise de la Ligue pour la protection de la nature vient de prendre une décision heureuse: à l'instar de la Société vaudoise des forestiers, qui a publié le catalogue illustré des *Beaux arbres du canton de Vaud*, elle a décidé de faire paraître un catalogue illustré des beaux arbres du canton. L'Etat de Zurich a promis son appui financier. Les formulaires pour l'inventaire des richesses dendrologiques du canton viennent d'être lancés. La commission de rédaction est à l'ouvrage; on y lit les noms de MM. *Schröter*, professeur de botanique et *Th. Weber*, inspecteur forestier cantonal. C'est dire que le travail est en bonnes mains.

Jusqu'ici, le canton de Vaud seul a réussi à mettre sur pied un tel catalogue; d'autres cantons avaient essayé, mais aucun n'a mené l'œuvre jusqu'au bout. A Zurich, on peut raisonnablement espérer l'heureuse réussite de l'entreprise; à tout le moins, le souhaitons-nous de grand cœur.

**Glaris.** Du rapport de gestion de l'inspectorat forestier cantonal pour 1919/20, nous extrayons ce qui suit:

Les 32 communes propriétaires de forêts possèdent, au total, une étendue boisée de 8546 ha. en sol productif. La plus riche est *Schwanden* avec 595 ha.; à l'autre bout de l'échelle se trouve *Linthal* qui n'en a que 47 ha.

La possibilité admise est de 13.730 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à 1,6 m<sup>3</sup> par hectare. On peut être tenté de croire que cette quotité est bien faible; mais il ne faut pas oublier que les forêts glaronnaises sont pour la plupart en haute montagne. Au demeurant, ces forêts ont un matériel moyen sur pied plutôt faible. En se basant sur les dernières révisions d'aménagement, ce facteur comportait en moyenne 158 m<sup>3</sup> à l'hectare.

Il varie suivant les communes entre 119 m<sup>3</sup> (Linthal) et 275 m<sup>3</sup> (Schwanden).

L'année 1919 a été désastreuse pour la forêt glaronnaise, à cause surtout du coup de föhn du 5 janvier. Sur une exploitation totale de 32.088 m<sup>3</sup> dans les forêts communales, 21.554 m<sup>3</sup> proviennent du coup de vent. Il y a eu une surexploitation de 18.748 m<sup>3</sup>. Et encore faut-il ajouter que les bois abattus sont loin d'avoir été tous façonnés; c'est à peine si ce travail pourra être achevé en 1920.

L'ensemble des produits principaux s'est élevé à 3,1 m<sup>3</sup> par ha.

Le produit brut total a été de fr. 168,30 par ha. Les dépenses ayant comporté fr. 131,20, le bénéfice net ne s'est pas élevé au-dessus de fr. 37,10 par ha.

Ce rendement peut paraître bien faible; il s'expliquera facilement si nous ajoutons qu'il a été construit de coûteux chemins et que plusieurs communes ont dû assumer les frais de travaux de défense considérables contre torrents et avalanches. Il ne faut pas oublier enfin que le coût élevé de la main d'œuvre pèse très lourdement sur le rendement des forêts de montagne. On ne saurait à ce sujet trouver exemple plus convaincant que celui fourni par les forêts communales de Glaris.

**Soleure.** L'administration de l'important domaine forestier de la bourgeoisie de Soleure (1850 ha) était jusqu'ici entre les mains d'un inspecteur assisté d'un adjoint. Cette organisation vient d'être modifiée, le poste d'adjoint étant remplacé par celui d'un 2<sup>e</sup> administrateur.

Le conseil de bourgeoisie vient d'appeler à ces nouvelles fonctions M. *Wilhelm von Arx*, ci-devant adjoint de l'inspecteur forestier cantonal.

---

## DIVERS.

### Ventes de coupes de bois en France.

Le 19 octobre à Pontarlier 189 coupes communales cubant ensemble 35.741 m<sup>3</sup> ont été vendues pour une somme totale de 3.935.340 francs. Les sommes mises en charges sur les coupes s'élevaient à 63.626 francs. Le prix moyen du mètre cube ressort donc à 111,88 fr.

Certaines coupes se sont vendues à des prix variant entre 120 et 160 fr. le m<sup>3</sup>.

Une coupe comprenant 18 arbres, cubant 86 m<sup>3</sup>, a été adjugée à raison de 179,76 fr. le m<sup>3</sup>; il s'agissait d'épicéas de première qualité.

(„Le Bois“, n° 22.)

---